

**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**Distr.  
GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/93/6  
13 novembre 2023FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL**Quatre-vingt-treizième réunion  
Montréal, 15-19 décembre 2023  
Point 4 c) ii) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>**RAPPROCHEMENT DES COMPTES DE 2022**

1. Le présent document a été préparé en collaboration avec le Trésorier et les agences d'exécution, afin de donner suite à la décision 38/9 d).<sup>2</sup> Il présente le rapprochement des revenus inscrits dans les comptes finaux de 2022 avec les données financières du rapport périodique de 2022 (rapport périodique) des agences d'exécution et l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat (inventaire), les dépenses déclarées dans les comptes finaux de 2022 et dans les rapports périodiques, et des recommandations.

**Rapprochement des revenus**

2. Des différences entre les rapports périodiques de 2022 et l'inventaire ont été relevées pour le PNUD seulement, comme indiqué dans le tableau 1.

**Tableau 1. Différences entre les rapports périodiques de 2022 et l'inventaire (US\$)\***

Agence	Rapport périodique	Inventaire	Différence
PNUD	1 025 704 119	1 025 704 113	6
PNUE	425 890 194	425 890 194	0
ONUDI	1 023 707 175	1 023 707 175	0
Banque mondiale	1 317 603 995	1 317 603 995	0

\*Comprenant les coûts d'appui à l'agence.

3. Le PNUD a expliqué la différence en l'attribuant à l'arrondi des sommes.

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

<sup>2</sup> Un rapprochement complet des comptes avec les rapports périodiques et financiers devrait être préparé pour la dernière réunion de chaque année.

Approbations nettes et revenus dans les comptes finaux de 2022 et dans les rapports périodiques

4. Les différences dans les revenus entre les rapports finaux de 2022 et les rapports périodiques sont présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2. Différences dans les revenus entre les rapports finaux de 2022 et les rapports périodiques (\$US)**

Agence	Rapport périodique*	Comptes finaux de 2022	Différence**
PNUD	1 025 704 119	1 022 961 778	2 742 341
PNUE	425 890 194	425 890 194	0
ONUDI	1 023 707 175	1 021 469 488	2 237 687
Banque mondiale	1 317 603 995	1 314 637 141	2 966 854

(\*) Comprenant les coûts d'appui à l'agence.

(\*\*) Un chiffre positif indique des revenus supérieurs, tandis qu'un chiffre négatif indique des revenus inférieurs dans le rapport périodique de l'agence d'exécution.

5. Les explications fournies par les agences d'exécution concernant les différences dans les revenus entre les comptes finaux de 2022 et les rapports périodiques, et les mesures à prendre, sont présentées dans le tableau 3.

**Tableau 3. Raisons des différences dans les revenus entre les comptes finaux de 2022 et les rapports périodiques (\$US)**

Ligne	Explication	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Différence entre les comptes finaux et les rapports périodiques	2 742 341	0	2 237 687	2 966 854
2	Intérêt cumulé du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine compris dans les comptes finaux et détenus par la Chine, et déjà soustraits des sommes approuvées (aucune mesure à prendre)	907 836			
3	Différence dans les revenus d'intérêt entre les comptes finaux de 2022 et les états financiers provisoires (le Trésorier devra les déduire des sommes approuvées la 93 <sup>e</sup> réunion)	(457 877)			
4	Approbaton conditionnelle d'un projet pour le Bangladesh approuvé en 2022 et reçu par le PNUE en 2023 (aucune mesure à prendre)	2 292 373			
5	Financement des coûts de base de 2022 reflété dans les comptes de 2021 comme revenu différé (l'ONUDI devra faire le rajustement de ses comptes de 2022)			2 050 407	
6	Revenus de subventions différés reconnus en 2021 (aucune mesure à prendre)			64 500	
7	Intérêts pour le PGEH pour la Chine, déduits dans les comptes de 2021 mais pas encore soustraits des sommes approuvées (le Trésorier devra rajuster son prochain paiement à la Chine)			122 492	
8	Intérêts finaux accumulés en 2022 et déjà déduits des sommes approuvées de 2023				(330 354)

Ligne	Explication	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
	(aucune mesure à prendre)				
9	Sommes approuvées nettes de la 91 <sup>e</sup> réunion payées en 2023 (aucune mesure à prendre)				26 411 222
10	Remboursement par la Chine à la Banque mondiale pour le plan du secteur des halons conformément à la décision 87/24 b) et payé par la Banque mondiale au Trésorier en 2022, pour une transaction nette zéro (aucune mesure à prendre)				(8 723 046)
11	Intérêt cumulé et pénalité pour le PGEH de la Chine retenus jusqu'à la fin prévue de la phase en 2027, mais déjà soustraits des sommes approuvées (aucune mesure à prendre)				12 872
12	Intérêts cumulés accumulés pendant les phases I et II du PGEPH, de 2015 à 2019, déclarés dans les comptes mais pas encore soustraits des futures sommes approuvées (conformément à la décision 86/99 c)). (Le Trésorier devra les soustraire des sommes approuvées pour la troisième tranche de la phase II du PGEPH à la 95 <sup>e</sup> réunion)				(45 143)
13	Poste de rapprochement permanent de la contribution bilatérale du Japon (THA/PHA/68/TAS/158)*				(342 350)
14	Poste de rapprochement permanent de la contribution bilatérale du Japon (VIE/PHA/76/TAS/71 et VIE/PHA/84/INV/75)*				(234 170)
15	Poste de rapprochement permanent de la contribution bilatérale de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120)*				(225 985)
16	Poste de rapprochement permanent de la contribution bilatérale des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425)*				(5 375 000)
17	Poste de rapprochement permanent de la contribution bilatérale des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439)*				(5 375 000)
18	Poste de rapprochement permanent du projet des refroidisseurs de la Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)*				(1 198 946)
19	Total (lignes 2 à 18)	2 742 332	0	2 237 399	4 574 100
<b>20</b>	<b>Différence (ligne 1 moins ligne 19)</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>288</b>	<b>1 607 246</b>

\* À clore lors de l'achèvement des activités de la Banque mondiale au titre du Protocole de Montréal.

6. En se fondant sur les explications fournies, le PNUE attribue la somme de 9 \$US à une différence d'arrondi. Les différences de 288 \$US pour l'ONUDI et de 1 607 246 \$US pour la Banque mondiale correspondent à des éléments de rapprochement en suspens.

### Dépenses indiquées dans les comptes finaux de 2021 et dans les rapports périodiques

7. Le tableau 4 présente les différences entre les dépenses cumulées déclarées au Trésorier dans les comptes finaux de 2022 et les sommes décaissées et engagées, telles qu'elles sont indiquées dans les rapports périodiques pour la période de 1991 à 2022.

**Tableau 4. Différences dans les dépenses cumulées entre les rapports périodiques et les comptes finaux de 2022 (\$US)**

Agence	Rapport périodique*			Dépenses cumulées pour les comptes finaux de 2022	Différences**
	Sommes décaissées	Sommes engagées	Total cumulé		
(1)	(2)	(3)	(4) = (2)+(3)	(5)	(6) = (4)-(5)
PNUD	971 848 886	2 528 791	974 377 677	969 810 529	4 567 148
PNUE	373 483 903	18 697 765	392 181 668	374 710 885	17 470 783
ONUDI	925 053 697	46 202 553	971 256 250	921 243 753	50 012 497
Banque mondiale	1 280 813 854	36 604 084	1 317 417 938	1 292 010 477	25 407 461

(\*) Comprend les coûts d'appui à l'agence.

(\*\*) Un chiffre positif signifie des dépenses supérieures et un chiffre négatif des dépenses inférieures indiquées dans le rapport périodique par rapport aux comptes.

8. Le tableau 5 présente l'explication des différences fournie par les agences d'exécution concernées ainsi que les mesures à prendre.

**Tableau 5. Raisons des différences dans les dépenses entre les rapports périodiques et les comptes finaux de 2022 (\$US)**

Ligne	Explication	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Différence entre les rapports périodiques et les comptes finaux de 2022	4 567 148	17 470 783	50 012 497	25 407 461
2	Engagements compris dans le rapport périodique mais pas dans les états financiers, car seules les dépenses sont comprises dans les états financiers, selon les normes du Conseil des normes internationales du secteur public (IPSAS) (aucune mesure à prendre)	2 528 791	17 300 138	41 249 154	
3	Engagements compris dans le rapport périodique mais pas dans les états financiers, car seules les dépenses sont comprises dans les états financiers (aucune mesure à prendre)				36 604 084
4	Revenus d'intérêts cumulés détenus par la Chine, compris dans le rapport périodique du PNUD mais pas dans les comptes du PNUD (aucune mesure à prendre)	907 836			
5	Économies sur des obligations biennales antérieures. Élément de rapprochement permanent de réduction des dépenses dans les états financiers qui ne sont pas associées à des projets spécifiques. Augmentation du solde du fonds en raison du Fonds (pourra être restitué	68 300			

Ligne	Explication	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
	seulement à la clôture du fonds d'affectation spéciale)				
6	Élément de rapprochement permanent de réduction des dépenses dans les états financiers qui ne sont pas associées à des projets spécifiques. Augmentation du solde du fonds en raison du Fonds (pourra être restitué seulement à la clôture du Fonds d'affectation spéciale)	29 054			
7	Dépenses engagées en 2022 et reflétées dans les états financiers mais pas dans le rapport périodique (le PNUD devra faire le rajustement dans son rapport périodique de 2023)	(316 592)			
8	Dépense exagérée par erreur dans le rapport périodique (le PNUD devra faire le rajustement dans son rapport périodique de 2023)	1 805 836			
9	Dépassement des dépenses reflété dans les états financiers mais non dans le rapport périodique (le PNUD devra faire le rajustement dans ses comptes de 2023)	(886)			
10	Dépense associée aux coûts d'appui et non reflétée dans les états financiers (le PNUD devra faire le rajustement dans ses comptes de 2023)	(455 191)			
11	Dépense engagée en 2022 et reflétée dans le rapport périodique de 2022, mais non inscrite dans Umoja en 2023 (aucune mesure à prendre)		159 933		
12	Différence entre les coûts d'appui de l'agence, réels et projetés, qui n'avait pas été inscrite en 2022 (aucune mesure à prendre)		10 712		
13	Actifs non amortis inclus dans le rapport périodique mais pas dans les états financiers car seules les dépenses sont incluses dans les états financiers selon les normes IPSAS (aucune mesure à prendre)			6 002 267	
14	Gain/perte sur le taux de change non réalisé sur les actifs et les passifs inscrits dans les comptes en 2022 (aucune mesure à prendre)			774 624	
15	Rajustements de fin d'année 2022 (aucune mesure à prendre)			461 579	

Ligne	Explication	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
16	Dépenses engagées en 2022 et reflétées dans les états financiers mais non dans le rapport périodique car elles constituent un décaissement dans un compte spécial (aucune mesure à prendre)				(2 473 577)
17	Remboursement par la Chine à la Banque mondiale pour le plan du secteur des halons conformément à la décision 87/24 b) et payé par la Banque mondiale au Trésorier en 2022, pour une transaction nette zéro (aucune mesure à prendre)				(8 723 046)
18	Total (lignes 2 à 17)	4 567 148	17 470 783	48 487 624	25 407 461
<b>19</b>	<b>Différence (ligne 1 moins ligne 18)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 524 873</b>	<b>0</b>

9. Selon les explications fournies dans le tableau 5, la différence de 1 524 873 \$US de l'ONUDI demeure un élément de rapprochement en suspens.

### Recommandation

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2022 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/6;
- b) Demander au Trésorier de déduire des futurs transferts :
  - i) Pour le PNUD, à la 93<sup>e</sup> réunion, la somme de 457 877 \$US pour des revenus d'intérêts déclarés dans ses comptes finaux de 2022 mais pas encore soustraits des nouvelles sommes approuvées ;
  - ii) Pour la Banque mondiale, à la 95<sup>e</sup> réunion, la somme de 45 143 \$US pour des revenus d'intérêts cumulés accumulés au cours des phases I et II du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH), de 2015 à 2019, déclarés dans ses comptes finaux mais pas encore soustraits des futures sommes approuvées pour la troisième tranche de la phase II du PGEPH, conformément à la décision 86/99 c) ;
- c) Demander au PNUD d'effectuer les rajustements suivants :
  - i) Dans son rapport périodique de 2023, la somme de 316 592 \$US représentant une dépense déclarée dans les comptes finaux de 2022 mais non dans le rapport périodique, et la somme de 1 805 836 \$US représentant des dépenses exagérées dans le rapport périodique de 2022 ;
  - ii) Dans ses comptes de 2023, la somme de 455 191 \$US représentant une dépense associée aux coûts d'appui déclarée dans le rapport périodique de 2022 mais non dans les comptes finaux, et la somme de 886 \$US représentant un dépassement des dépenses reflété dans l'état financier mais non dans le rapport périodique ;

- d) Demander à l'ONUDI d'effectuer un rajustement dans les comptes de 2022 pour la somme de 2 050 407 \$US représentant des revenus déclarés en 2021, et la somme de 122 492 \$US représentant des intérêts pour la Chine soustraits dans ses comptes de 2021 mais pas encore déduits des paiements effectués par l'ONUDI ;
- e) Prendre note que les agences d'exécution concernées mettront à jour les éléments de rapprochement suivants de 2022 avant la 95<sup>e</sup> réunion :
  - i) Les différences de 288 \$US dans les revenus et de 1 524 873 \$US dans les dépenses entre le rapport périodique et les comptes finaux de l'ONUDI ;
  - ii) La différence de 1 607 246 \$US en revenus entre le rapport périodique et les comptes finaux de la Banque mondiale ;
- f) Prendre note des éléments de rapprochement permanents suivants :
  - i) Pour le PNUD, les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US pour des projets non spécifiés ;
  - ii) Pour la Banque mondiale, les projets suivants mis en œuvre avec d'autres agences bilatérales, s'il y a lieu :
    - a. Coopération bilatérale du gouvernement du Japon (THA/PHA/68/TAS/158), pour la somme de 342 350 \$US ;
    - b. Coopération bilatérale du gouvernement du Japon (VIE/PHA/76/TAS/71) et (VIE/PHA/84/INV/75), pour la somme de 234 170 \$US ;
    - c. Coopération bilatérale du gouvernement de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120), pour la somme de 225 985 \$US ;
    - d. Coopération bilatérale du gouvernement des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425), pour la somme de 5 375 000 \$US ;
    - e. Coopération bilatérale du gouvernement des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439), pour la somme de 5 375 000 \$US ;
    - f. Le projet de refroidisseurs de la Thaïlande (THA/REF/26/INV/104), pour la somme de 1 198 946 \$US.